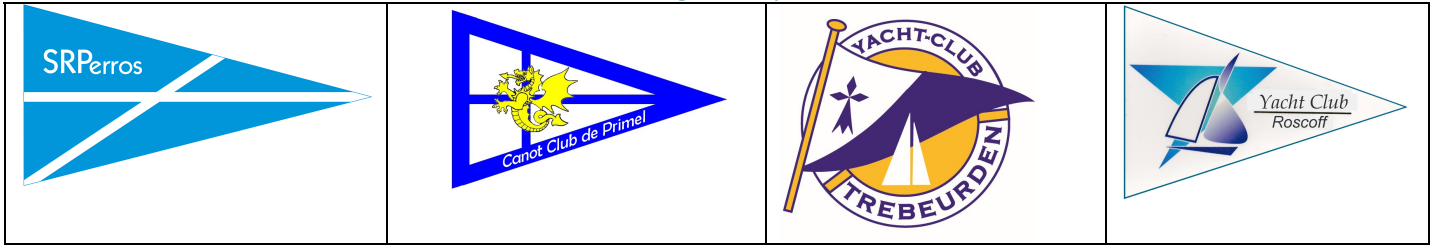


TREGOR – LEON 2021

Organisée par :



CHARTE DU RALLYE

Le rallye est ouvert à tout type de voilier. Seul le RIPAM s'applique pour les participants.

1. PROGRAMME

Vendredi 24 Septembre de 16 :00 à 20 :00 à la maison de la mer à Roscoff :

- Inscriptions, Vérification des licences et certificats médicaux
- Remise des instructions de course, des cagnards et des parcours

Samedi 25 Septembre : Port de Roscoff / Port de Roscoff

- 9 :00 : Briefing (Maison de la mer)
- 10 :00 : 1^{er} signal d'avertissement - Parcours côtiers en baie de Roscoff
- 19 :00 : Pot des équipages

Dimanche 26 Septembre : Trébeurden / Trébeurden

- 10 :00 : 1^{er} signal d'avertissement - Parcours côtiers en baie de Roscoff vers Trébeurden
- 18 :30 : Remise des prix

2. INSTRUCTIONS GENERALES

Les participants au Rallye ne doivent pas gêner les voiliers qui régatent sur les différents parcours. Des cahiers de parcours de différentes étapes seront distribués aux participants au rallye lors de l'inscription. Néanmoins les routes de ralliement seront laissées à la discrétion des participants. En cas de changement de port d'arrivée, les participants au rallye doivent prévenir l'organisation.

3. COMMUNICATION RADIO

Une VHF en état de fonctionnement est obligatoire.

4. DECISION DE PARTICIPER

Le skipper d'un bateau est seul responsable de son bateau et de son équipage. Il lui incombe de participer ou non à l'étape de ralliement selon les conditions météo et son expérience. Par son inscription, le skipper décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel ou corporel).

En cas de décision d'un skipper de ne pas ou de ne plus participer à une étape de ralliement, il doit informer le comité de course sur le canal VHF dédié ou d'en informer un membre du comité d'organisation par téléphone.

5. ASSURANCE

Le skipper/propriétaire du bateau atteste en signant l'inscription la validité d'une assurance responsabilité civile le concernant ainsi que les membres de son équipage. Le bateau quant à lui doit être assuré au minimum dans la zone de navigation pour les dommages causés à un tiers

6. INSCRIPTIONS

Les bateaux peuvent se préinscrire en ligne sur <https://yachtclub-trebeurden.com/manifestation/tregor-leon/>
Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, par courrier postal à la Société des Régates de Perros (port du linkin, 22700 Perros Guirec) accompagné du règlement des frais d'inscription est fixée au 15 septembre^{er}2021.

Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : 50 bateaux au maximum.

7. DROITS A PAYER

Les frais d'inscriptions sont de 40 € par bateau & couvrent la participation aux régates, la participation du skipper et des membres de l'équipage aux pots équipages, remises des prix, un poste d'amarrage gratuit dans les ports :

- Roscoff du 23 au 25 septembre,
- Trébeurden le 26 septembre.

Une caution de 30€ par bateau est demandée pour le cagnard, pavillon, ...

8. ANIMATION

Outre la partie navigation, comme tous les ans, le comité d'organisation vous propose tout au long du week end une partie animation. L'objectif est bien entendu de s'amuser, de favoriser la convivialité entre les participants, mais aussi de permettre d'établir un classement qui désignera le vainqueur du groupe Rallye à travers des animations que vous découvrirez après l'inscription !

Chaque jeu donnera lieu à un classement, par place et donc par point. Les équipages ne participant pas à tel ou tel jeu obtiennent zéro point. L'assiduité sur l'eau sera également prise en compte. Le vainqueur est celui qui obtient le plus de points.

9. CONTACTS

Pour plus d'informations, contacter : tregorleon.voile@gmail.com

En raison de l'évolution sanitaire en France et suite aux mesures prises par le gouvernement applicables au 21 juillet 2021, la charge de rallye « Tregor Léon 2021 » est modifié comme suit :

L'Article – « Admissibilité et inscription » de l'Avis de Course est complété par le texte ci-dessous :

Accès au site de la compétition et participation :

1 - Un "pass sanitaire" valide devra être présenté à l'arrivée sur le site de la compétition par les concurrents âgés de 18 ans et plus à la date de début des confirmations des inscriptions :

Ce "pass sanitaire" se présente sous les formes suivantes :

L'attestation d'un schéma vaccinal complet (plus 7 jours après la dernière injection) – Certificat COVID EUROPE ou équivalent.

Ou

Le résultat d'un test antigénique de moins de 48 heures, négatif,

Ou

Le résultat d'un test RT-PCR de moins de 48 heures, négatif,

Ou

Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

2 - Seuls les concurrents ayant satisfait à l'obligation de présentation d'un "pass sanitaire" recevront un laissez-passer individuel à conserver et à présenter pour participer à la compétition.

Pour plus d'informations sur le "pass sanitaire" consulter : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>